

The Parties agree that these Terms and Conditions govern the Services provided to the Customer by ATPI France SAS (“Direct Travel”). 1. DEFINITIONS 1.1 Agreement: means the Fee Schedule, these Terms and Conditions any Order Confirmation entered into between Direct Travel and the Customer. 1.2 Confidential Information: means any information disclosed in accordance with Clause 11 hereof. 1.3 Customer: means the client entity listed in the Fee Schedule. 1.4 Customer Data: means data submitted by or on behalf of Customer in connection with the Services, excluding anonymised and aggregated data. 1.5 Fee Schedule: means the Customer specific price list. 1.6 Licensed Technology: means Direct Travel proprietary software and any third-party technology provided by Direct Travel to Customer that enables travel planning, booking, modification of travel arrangements or related Travel Services. 1.7 Order Confirmation: has the meaning given to it in Clause 6.1. 1.8 Services: means any providing travel management services, including but not limited to, arranging travel, accommodation services or combination thereof for the Customer through the Travel Service Providers as described in an Order Confirmation. 1.9 Travel Agreement: means an agreement, in the form of an itinerary booking confirmation between the Customer and Travel Service Provider, pursuant to which the Travel Service Provider agrees, subject to the applicable terms and conditions of the Travel Agreement (whether expressly set out therein or incorporated by reference), to provide the Travel Services to the Customer. 1.10 Traveller: means the Customer and/or any other natural person for whose benefit the Services have been booked or provided. 1.11 Travel Service Provider: means collectively or any of, as the context so permits, third party providers of Travel Services from time to time. 1.12 Travel Services: means transportation, accommodation or other travel arrangements including, without limitation, air, rail, bus passenger transportation, hotel accommodation and car hire services. 2. APPLICABILITY 2.1 Direct Travel agrees to provide the Customer with the	Les Parties conviennent que les présentes Conditions Générales régissent les Services fournis au Client par ATPI Travel France SAS (“Direct Travel”). 1. LES DÉFINITIONS 1.1 Contrat désigne le Barème des Frais, les présentes Conditions Générales ainsi que toute Confirmation de Commande conclue entre Direct Travel et le Client. 1.2 Les informations confidentielles: toute information divulguée conformément à la clause 14 des présentes. 1.3 Client: désigne l'entité cliente dont les noms figurant dans le barème des frais. 1.4 Données Client: désigne les données soumises par le Client ou en son nom dans le cadre des Services, à l'exclusion des données anonymisées et agrégées. 1.5 Barème des Frais: désigne la grille tarifaire spécifique au Client. 1.6 Technologie Sous Licence: désigne le logiciel propriétaire de Direct Travel ainsi que toute technologie tierce fournie par Direct Travel au Client, permettant la planification des voyages, la réservation, la modification des arrangements de voyage ou les Services de Voyage connexes. 1.7 La confirmation de commande : a le sens qui lui est donné à la clause 6.1. 1.8 a désigne: toute fourniture de services de gestion de voyages, y compris, mais sans s'y limiter, l'organisation de voyages, de services d'hébergement ou une combinaison de ceux-ci pour le Client par l'intermédiaire des Prestataires de services de voyage, comme décrit dans une Confirmation de commande. 1.9 Le contrat de voyage désigne: un accord, sous la forme d'une confirmation de réservation d'itinéraire entre le client et le prestataire de services de voyage, en vertu duquel le prestataire de services de voyage accepte, sous réserve des conditions applicables du contrat de voyage (qu'elles soient expressément énoncées dans celui-ci ou incorporées par référence), de fournir les services de voyage auprès du client. 1.10 Le voyageur désigne: le client et/ou toute autre personne physique au profit de laquelle les services ont été réservés ou fournis. 1.11 Fournisseur de services de: voyage désigne collectivement ou l'un d'entre eux, si le contexte le permet, des fournisseurs tiers de services de voyage de temps à autre. 1.12 Les services de voyage: désignent le transport, l'hébergement ou d'autres arrangements de voyage, y compris, sans s'y limiter, le transport de passagers par avion, train ou autobus, l'hébergement à l'hôtel et les services de location de voitures. 2. L'APPLICABILITÉ 2.1 Direct Travel s'engage à fournir au client les services
---	--

Services in accordance with the terms of the Agreement. 2.2 The Agreement applies to the provision of Services offered by Direct Travel. The supply of Travel Services provided are subject to the terms of the Travel Agreement entered into between the Travel Service Provider the Customer which Direct Travel shall make available to the Customer. 2.3 Any terms and conditions contained or referred to in any purchase order, acknowledgements, confirmation or other documents issued by Customer shall not be applicable, shall in no way modify the Agreement or bind Direct Travel, and are expressly excluded unless Direct Travel has expressly agreed in writing to their inclusion. 2.4 In the event of any conflict or inconsistencies between the Terms and Conditions and Fee Schedule, the Fee Schedule shall take precedence. 2.5 These Terms and Conditions shall remain in full force and effect unless and until terminated by the Customer on providing three (3) months' notice in writing to Direct Travel. 3. SERVICES 3.1 Direct Travel shall provide the Services described in an Order Confirmation or as may be agreed upon mutually in writing between the Parties. The Customer hereby agrees to purchase, and Direct Travel agrees to sell, the Services. 3.2 The Customer acknowledges that Direct Travel is entitled to engage third parties for performance or part thereof, of the Services under the Agreement. 4. RESPONSIBILITY Travel Services 4.1 Where Direct Travel is responsible for payment to the Travel Service Provider of the costs of such Travel Services, such costs will be included within the charges payable by the Customer to Direct Travel for the Services. Until such time as Direct Travel issues the Order Confirmation, no contract has been formed between the Customer and Travel Service Provider. 4.2 In providing travel information, making reservations and issuing tickets and other documents to the Customer or the Traveller, Direct Travel does not guarantee or insure the Travel Services to be provided by any Travel Service Provider. 4.3 From time to time, Direct Travel transmits the necessary proceeds from the sale and booking of Travel Services to the Travel Service Provider supplying those Travel Services. In the event that such a Travel Service Provider defaults prior to providing the Travel Services for which payment has been made, the Customer's and the Traveller's sole and exclusive recourse for refund shall be against the defaulting Travel Service Provider, or from any	conformément aux modalités de l'accord. 2.2 Le Contrat s'applique à la fourniture des Services proposés par Direct Travel. La fourniture de Services de voyage fournis est soumise aux conditions du Contrat de voyage conclu entre le Prestataire de services de voyage et le Client, qu'Direct Travel mettra à la disposition du Client. 2.3 Les conditions générales contenues ou mentionnées dans les bons de commande, les accusés de réception, les confirmations ou autres documents émis par le client ne sont pas applicables, ne modifient en aucun cas l'accord et ne lient pas Direct Travel, et sont expressément exclues, sauf si Direct Travel a expressément accepté par écrit leur inclusion 2.4 En cas de conflit ou d'incohérence entre les conditions générales et le barème des frais, le barème des frais prévaudra. 2.5 Les présentes conditions générales resteront en vigueur jusqu'à leur résiliation par le client, moyennant un préavis écrit de trois (3) mois à Direct Travel. 3. LES SERVICES 3.1 Direct Travel fournira les services décrits dans une commande ou comme convenu mutuellement par écrit entre les parties. Par les présentes, le client accepte d'acheter et Direct Travel accepte de vendre les services. 3.2 Le client reconnaît qu'Direct Travel a le droit d'engager des tiers pour l'exécution ou une partie de l'exécution des services prévus par l'accord. 4. LA RESPONSABILITÉ Les Services De Voyage 4.1 Lorsqu'Direct Travel est responsable du paiement au Fournisseur de services de voyage des coûts de ces Services de voyage, ces coûts seront inclus dans les frais payables par le Client à Direct Travel pour les Services. Jusqu'à ce qu'Direct Travel émette la confirmation de commande, aucun contrat n'a été formé entre le client et le prestataire de services de voyage. 4.2 En fournissant des informations sur les voyages, en effectuant des réservations et en émettant des billets et d'autres documents au client ou au voyageur, Direct Travel ne garantit pas et ne donne pas l'assurance que les services de voyage seront fournis par un prestataire de service de voyage. 4.3 De temps à autre, Direct Travel transmet le produit nécessaire de la vente et de la réservation des services de voyage au prestataire de service de voyage qui fournit ces services de voyage. Dans le cas où un tel prestataire de service de voyage est défaillant avant de fournir les services de voyage pour lesquels le paiement a été effectué, le seul et unique recours du client et du Voyageur pour
--	---

insurance or the like covering such defaults. 4.4 The Parties acknowledge and agree that the Services provided under this Agreement are excluded from the scope of the Package Travel Directive (2015/2302/EU). Services 4.5 The Customer and the Travellers are obligated to comply with all the instructions given by Direct Travel in order to ensure the proper provision of the Services (including, but not limited to, instructions with respect to the check-in times and transfer times) and are liable towards Direct Travel and/or any Travel Service Providers for any and all damages that may result from or are otherwise related to their acts and/or omissions, and they will be obliged to bear their own damage caused as a result. 4.6 Where a Traveller causes trouble or nuisance whereby the proper provision of the Services is significantly impeded or could be significantly impeded as a result, he/she may be excluded from receiving the Services by Direct Travel and/or the Travel Service Provider if Direct Travel and/or the Travel Service Provider cannot reasonably be expected to comply with their obligations or to perform the Travel Services. Any and all damages caused as a result will be for the Customer and/or Traveller's account. 4.7 The Customer and/or the Travellers are obligated to prevent or limit any damage (or any further damage), including but not limited to notifying Direct Travel as quickly as possible of any complaints. Complaints with respect to a reservation made by Direct Travel must be submitted to Direct Travel within 30 days after the Services have ended or, if the trip (transport or accommodation) or the event did not take place, up to one month after the original departure date or accommodation date or event date. 4.8 If the Customer is in default of any provision of the Agreement and is unable to cure such default within a reasonable time after receiving written notice (which contains sufficient particulars of the default), Direct Travel will be entitled to terminate the Agreement, Services or part thereof, in accordance with the terms of the Agreement. If the Customer fails to cure the default, Direct Travel will send a written notification confirming the termination of the Agreement, Services or part thereof. 4.9 In the event of a situation involving an event of force majeure, either Party will be entitled to terminate the Agreement, Services or part thereof if an event of force majeure continues for more than 14 days, by means of a written notification to the other Party at any time. Software License and Third Party Technology Terms 4.10 Direct Travel grants the Customer a non exclusive, non-transferable, revocable licence to access and use the Licensed Technology solely for the Customer's internal business purposes. All other	recevoir un remboursement sera de faire la demande auprès du Prestataire de services de voyage défaillant, ou auprès de toute assurance ou organisme similaire couvrant ces défaillances. 4.4 Les parties reconnaissent et conviennent que les services fournis en vertu du présent accord sont exclus du champ d'application de la directive sur les voyages à forfait (2015/2302/UE). Les services 4.5 Le client et les voyageurs sont tenus de se conformer à toutes les instructions données par Direct Travel afin d'assurer la bonne prestation des services (y compris, mais sans s'y limiter, les instructions relatives aux heures d'enregistrement et aux heures de transfert) et sont responsables envers Direct Travel et/ou tout prestataire de services de voyage de tous les dommages pouvant résulter de leurs actes et/ou omissions ou qui y sont liés, et ils seront, par conséquent tenus de supporter les dommages qu'ils ont eux-mêmes causés. 4.6 Lorsqu'un voyageur cause des troubles ou des nuisances qui entravent ou pourraient entraver de manière significative la bonne prestation des services, il peut être exclu de la prestation des services par Direct Travel et/ou par le prestataire de services de voyage si l'on ne peut raisonnablement s'attendre à ce qu'Direct Travel et/ou le prestataire de services de voyage respecte leurs obligations ou exécutent les services de voyage. Tous les dommages causés de ce fait seront à la charge du client et/ou du voyageur 4.7 Le client et/ou les voyageurs sont tenus de prévenir ou de limiter tout dommage (ou tout autre dommage), y compris, mais sans s'y limiter, en notifiant à Direct Travel le plus rapidement possible toute plainte. Les plaintes relatives à une réservation effectuée par Direct Travel doivent être soumises à Direct Travel dans les 30 jours suivant la fin des services ou, si le voyage (transport ou hébergement) ou l'événement n'a pas eu lieu, jusqu'à un mois après la date de départ initiale ou la date d'hébergement ou la date de l'événement. 4.8 Si le client manque à l'une des dispositions de l'accord et ne peut pas remédier à ce manquement dans un délai raisonnable après réception d'une notification écrite (qui contient des détails suffisants sur le manquement), Direct Travel sera en droit de résilier l'accord, les services ou une partie de ceux-ci, conformément aux termes de l'accord. Si le client ne parvient pas à remédier au manquement, Direct Travel enverra une notification écrite confirmant la résiliation de l'accord, des services ou d'une partie de ceux-ci. 4.9 En cas de situation constitutive d'un cas de force majeure, chaque Partie aura le droit de résilier le Contrat, les Services ou toute partie de ceux-ci si l'événement de force majeure se poursuit pendant plus de 14 jours, au moyen d'une notification écrite
--	---

rights not granted are reserved. All intellectual property rights in and to the Licensed Technology remain vested in Direct Travel or its licensors. No ownership rights are transferred to the Customer. Customer shall not remove or alter any proprietary notices. 4.11 The Customer shall not copy, modify, reverse engineer, create derivative works, integrate the Licensed Technology with other systems without approval, distribute, rent, sublicense, assign, or provide access to third parties. Customer shall not introduce unlawful or harmful content or circumvent security controls. Customer is responsible for protecting access credentials and must notify Direct Travel of any unauthorized access. Direct Travel may conduct reasonable compliance audits on notice. 4.12 The Licensed Technology may include links to third-party websites or resources. Direct Travel is not responsible for their availability, accuracy, or content, and the Customer uses such resources at their own risk. Concur: Rights of use include China and Japan. Conferma: The service is best viewed using IE7/IE8, Chrome, Firefox 3.5, Safari 4, or Opera 10, though earlier browsers (including IE6) remain operational. The Customer must maintain its own agreement with a preferred commercial charge-card provider. 4.13 Any updates to the Licensed Technology when available may incur additional charges which will be notified in advance. Nothing in this Agreement automatically entitles the Customer to such updates. Direct Travel will provide support during normal office hours. 4.14 The Customer acknowledges that third-party technology providers may process personal data under their own privacy policies. Customer is responsible for ensuring it has a lawful basis to submit or process personal data through the Licensed Technology. 4.15 Direct Travel may suspend or terminate access to the Licensed Technology if Customer breaches this Agreement or if use threatens system integrity or security. Upon termination, Customer must cease use and delete all copies. 4.16 The Customer shall comply with all applicable export-control, sanctions and trade-compliance laws in connection with its use of the Licensed Technology and shall not export, re-export or allow access to the Licensed Technology in violation of such laws.	adressée à l'autre Partie à tout moment. Conditions relatives à la Licence Logicielle et à la Technologie de Tier 4.10 Direct Travel accorde au Client une licence non exclusive, non transférable et révocable pour accéder à la Technologie Sous Licence et l'utiliser exclusivement aux fins internes de l'activité du Client. Tous les autres droits non expressément accordés sont réservés. Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à la Technologie Sous Licence demeurent la propriété de Direct Travel ou de ses concédants. Aucun droit de propriété n'est transféré au Client. Le Client ne doit pas supprimer ni modifier les mentions de propriété. 4.11 Le Client ne doit ni copier, ni modifier, ni procéder à de l'ingénierie inverse, ni créer des œuvres dérivées, ni intégrer la Technologie Sous Licence à d'autres systèmes sans approbation préalable, ni la distribuer, la louer, la sous-licencier, la céder ou en permettre l'accès à des tiers. Le Client ne doit introduire aucun contenu illicite ou nuisible ni contourner les mesures de sécurité. Le Client est responsable de la protection de ses identifiants d'accès et doit informer Direct Travel de tout accès non autorisé. Direct Travel peut effectuer des audits raisonnables de conformité, moyennant un préavis. 4.12 La Technologie Sous Licence peut inclure des liens vers des sites Web ou ressources de tiers. Direct Travel n'est pas responsable de leur disponibilité, exactitude ou contenu, et le Client utilise ces ressources à ses propres risques. Concur : Les droits d'utilisation couvrent la Chine et le Japon. Conferma : Le service est de préférence visualisé à l'aide d'IE7/IE8, Chrome, Firefox 3.5, Safari 4 ou Opera 10, bien que les versions antérieures (y compris IE6) restent opérationnelles. Le Client doit maintenir son propre accord avec un fournisseur commercial de cartes-corporate. 4.13 Toute mise à jour de la Technologie Sous Licence, lorsqu'elle est disponible, peut entraîner des frais supplémentaires qui seront communiqués à l'avance. Rien dans le présent Accord n'accorde automatiquement au Client le droit à de telles mises à jour. Direct Travel fournira une assistance pendant les heures de bureau normales. 4.14 Le Client reconnaît que les fournisseurs de technologie tiers peuvent traiter des données personnelles conformément à leurs propres politiques de confidentialité. Le Client est responsable de s'assurer qu'il dispose d'un fondement juridique pour soumettre ou traiter des données personnelles via la Technologie Sous Licence. 4.15 Direct Travel peut suspendre ou résilier l'accès à la Technologie Sous Licence si le Client viole le présent Accord ou si son utilisation menace l'intégrité ou la sécurité du système. En cas de résiliation, le Client
---	---

5. PRICING AND PAYMENT 5.1 All prices listed in the Fee Schedule are in Euros unless otherwise stated and are quoted excluding VAT. 5.2 Payment is required at the time of purchase for online bookings or as otherwise agreed upon by the Parties in writing. 5.3 The charges due in respect of the Services invoiced between 1-15th of the calendar month will be due in full by the 25th of the same calendar month and the charges due in respect of the Services invoiced between 16th and the last working day of the same month shall be due in full by the 10th of the following calendar month. Payment shall be remitted in the same currency as invoiced by Direct Travel. Suspension or set off of payment is prohibited. All bank charges (Direct Travel & Customer) are at the Customers cost. 5.4 Direct Travel may require a deposit from the Customer to reserve the Travel Services. If full payment for the Travel Services is not received when due under the relevant Travel Agreement, the Customer acknowledges and agrees the deposit may be forfeited without liability to Direct Travel. 5.5 Any dispute with respect to any amounts charged by Direct Travel to the Customer must be submitted by the Customer to Direct Travel in writing within 14 days of the date of receipt of invoice, including a substantiation of the dispute. The purchase evidenced by the Order Confirmation will be binding if the dispute is not so submitted within that time period. 5.6 Time shall be of the essence with regard to payment to Direct Travel under this Agreement. 5.7 Pursuant to Law LME n 2008-776 du 04/08/2008, payment delays will result in the automatic application of late payment interest at the rate of three times the legal interest rate and a fee of 40EUR as compensation for recovery costs (decree 2012-1115 of 02/10/2012). 5.8 Direct Travel has certain agreements in place with Travel Service Providers/travel intermediaries, under which Direct Travel is entitled to compensation and/or other benefits. Such compensations/benefits are for the sole benefit of Direct Travel. 5.9 Where Direct Travel is charged processing fees by banks in instances where the Customer's lodged credit card is presented for payment by Direct	doit cesser toute utilisation et supprimer toutes les copies 4.16 Le Client doit se conformer à toutes les lois applicables en matière de contrôle des exportations, sanctions et conformité commerciale dans le cadre de son utilisation de la Technologie Sous Licence, et ne doit pas exporter, réexporter ni permettre l'accès à la Technologie Sous Licence en violation de ces lois. 5. LE PRIX ET LE PAIEMENT 5.1 Tous les prix indiqués dans le barème des frais sont en euros, sauf indication contraire, et sont indiqués hors TVA. 5.2 Le paiement est exigé au moment de l'achat pour les réservations en ligne ou comme convenu autrement par les parties par écrit. 5.3 Les frais dus au titre des services facturés entre le 1er et le 15 du mois civil seront dus en totalité le 25 du même mois civil et les frais dus au titre des services facturés entre le 16 et le dernier jour ouvrable du même mois seront dus en totalité le 10 du mois civil suivant. Le paiement doit être effectué dans la même devise que celle facturée par Direct Travel. La suspension ou la compensation du paiement est interdite. Tous les frais bancaires (Direct Travel et client) sont à la charge du client. 5.4 Direct Travel peut exiger un acompte de la part du Client pour réserver les Services de voyage. Si le paiement intégral des Services de voyage n'est pas reçu à l'échéance en vertu du Contrat de voyage concerné, le Client reconnaît et accepte que l'acompte puisse être confisqué sans responsabilité envers Direct Travel. 5.5 Le client doit soumettre par écrit à Direct Travel toute contestation relative aux montants que Direct Travel lui a facturés dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception de la facture, en justifiant la contestation. L'achat matérialisé par la confirmation de commande sera définitif si la contestation n'est pas introduite dans ce délai. 5.6 La date de paiement est une condition essentielle en ce qui concerne le paiement à Direct Travel en vertu du présent accord. 5.7 En application de la loi LME n 2008-776 du 04/08/2008, les retards de paiement entraîneront l'application automatique d'intérêts de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal et d'une indemnité de 40 EUR au titre des frais de recouvrement (décret 2012-1115 du 02/10/2012). 5.8 Direct Travel a conclu certains accords avec des prestataires de service de voyage/des intermédiaires de voyage, en vertu desquels Direct Travel a droit à une compensation et/ou à d'autres avantages. Ces compensations/avantages sont au bénéfice exclusif d'Direct Travel. 5.9 Lorsque des frais de traitement sont facturés à Direct Travel par les banques dans les cas où la
--	---

Travel, these merchant fees will be passed on to the Customer. 5.10 Direct Travel is entitled to increase the charges on 1 January in each year during the term. 5.11 The increase shall be based on National CPI, Retail Price Index, Health Index, or such other wage price index which may apply in the country from which Direct Travel provides the Services.	carte de crédit déposée du client est présentée pour paiement par Direct Travel, ces frais de commerçant seront répercutés sur le client. 5.10 Direct Travel a le droit d'augmenter les Frais le 1er janvier de chaque année pendant la durée. 5.11 L'augmentation sera basée sur l'IPC national, l'indice des prix de détail de santé ou tout autre indice des prix salariaux qui peut s'appliquer dans le pays à partir duquel Direct Travel fournit les services.
6. CONFIRMATION AND DELIVERY 6.1 Once an order for Travel Services is confirmed and payment is completed, the Customer and, as the case may be, the Traveller, will receive a confirmation email providing the Customer and the Traveller with a confirmation number (the "Order Confirmation"). The Customer and the Traveller must keep the Order Confirmation. 6.2 The Customer will provide Direct Travel in a timely manner with the information required (including any further information required) regarding itself and any other Traveller. 6.3 The Customer and the Traveller shall be responsible for verifying that all of the information contained in an Order Confirmation correctly reflects the Travel Services purchased. If any of the information contained in an Order Confirmation is incorrect, the Customer or the Traveller must contact Direct Travel on the same day on which the booking is made in order to have it corrected. 6.4 The Customer hereby agrees that Direct Travel will be entitled to provide the information regarding the customer and/or any Traveller, including, without limitation, any personal data, to such Travel Service Providers and Direct Travel group office(s), as may be required in performance of the Service. The Customer warrants to Direct Travel that all Travellers have given the Customer the requisite authorisations to transfer such information to Direct Travel, the Customer hereby indemnifying Direct Travel in respect of any claims brought by any Traveller in respect of any such transfer or holding of, or dealings with, any such information. If the Customer does not wish to permit such information to be provided or is in default in this respect, Direct Travel will not be liable for any delays and/or other damage caused by the inability to inform the Travellers in a timely manner by or on behalf of Direct Travel. 6.5 Electronic tickets will be delivered by means of e-mail. For other travel documents issued by Travel Service Providers, delivery or pick-up arrangements will be made between the Customer and Direct Travel. If the Customer elects to have any documents delivered by courier, applicable courier charges will be payable by the Customer. The Customer and the Traveller are responsible and	6. LA CONFIRMATION ET LA LIVRAISON 6.1 Une fois qu'une commande de Services de Voyage est confirmée et que le paiement est effectué, le Client et, le cas échéant, le Voyageur, recevront un e-mail de confirmation fournissant au Client et au Voyageur un numéro de confirmation (la « Confirmation de Commande »). Le Client et le Voyageur sont tenus de conserver la Confirmation de Commande. 6.2 Le client fournira à Direct Travel en temps utile les informations requises (y compris toutes informations complémentaires requises) qui le concernent et concernant tout autre voyageur. 6.3 Il incombe au Client et au Voyageur de vérifier que l'ensemble des informations contenues dans une Confirmation de Commande reflètent correctement les Services de Voyage achetés. En cas d'inexactitude de l'une des informations contenues dans une Confirmation de Commande, le Client ou le Voyageur doit contacter Direct Travel le jour même de la réservation afin de la faire rectifier. 6.4 Le client accepte par les présentes qu'Direct Travel soit autorisée à fournir les informations le concernant et concernant tout autre voyageur, y compris, sans limitation, le numéro de téléphone mobile et l'adresse e-mail, aux prestataires de service de voyage. Le Client garantit à Direct Travel que tous les voyageurs ont donné au client les autorisations requises pour transférer ces informations à Direct Travel, le client indemnifiant par la présente Direct Travel pour toute plainte déposée par un voyageur en raison d'un tel transfert, de la détention ou de la manipulation de ces informations. Si le client ne souhaite pas autoriser la fourniture de ces informations ou s'il omet de le faire, Direct Travel ne sera pas responsable des retards et/ou de tous autres dommages causés par l'incapacité d'informer les voyageurs en temps utile par ou au nom Direct Travel. 6.5 Les billets électroniques seront livrés par courrier électronique. Pour les autres documents de voyage émis par les prestataires de services de voyage, les dispositions de livraison ou de ramassage seront prises entre le client et Direct Travel. Si le client choisit de faire livrer des documents par un service de messagerie, les frais de messagerie applicables seront à la charge du client. Le client et le voyageur

liable for compliance with the applicable Travel Service Provider pick-up conditions.	sont responsables de la conformité avec les conditions de ramassage du prestataire de service de voyage.
7. CUSTOMER RESPONSIBILITIES AND DOCUMENTATION 7.1 It is the responsibility of the Customer to ensure that he or she and the other Travellers have the appropriate documentation in their possession (such as current and valid passports, visas and identification cards) before travel, and that they satisfy all other applicable requirements (such as vaccinations), to gain entry to the chosen destination. The Customer acknowledges having had the opportunity to review the applicable documentation and other requirements prior to completing the purchase of Travel Services. 7.2 Air travel to other countries is governed by various conventions and agreements between the France and other governments, which are incorporated into the Travel Agreement. 7.3 It is the Customer's responsibility to become familiar with the relevant laws and customs of the countries of destination. The Customer acknowledges that the living standards and practices at the destination and the standards and conditions at the destination with respect to the provision of utilities, services and accommodation may differ from those found in France.	7. LES RESPONSABILITÉS ET LA DOCUMENTATION DES CLIENTS 7.1 Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que lui-même et les autres Voyageurs disposent des documents appropriés en leur possession (tels que des passeports, des visas et des cartes d'identité en cours de validité et valides) avant le voyage, et qu'ils satisfont à toutes les autres exigences applicables (telles que les vaccinations), pour pouvoir entrer dans la destination choisie. Le Client reconnaît avoir eu l'occasion d'examiner la documentation applicable et les autres exigences avant de finaliser l'achat des Services de voyage. 7.2 Les voyages aériens vers d'autres pays sont régis par diverses conventions et accords entre la France et d'autres gouvernements, qui sont incorporés dans le contrat de voyage 7.3 Il est de la responsabilité du client de se familiariser avec les lois et coutumes des pays de destination. Le client reconnaît que le niveau de vie et les pratiques à destination ainsi que les normes et conditions à destination en matière de fourniture de services publics, de services et d'hébergement peuvent différer de ceux que l'on trouve en France.
8. INSURANCE 8.1 Direct Travel recommends the purchase by the Customer and any Traveller, at their own costs, of general travel insurance to cover trip cancellation or interruption, medical care and injuries, death, and loss of, or damage to, baggage.	8. ASSURANCE 8.1 Direct Travel recommande au client et à tout voyageur de souscrire, à leurs frais, une assurance voyage générale couvrant l'annulation ou l'interruption du voyage, les soins médicaux et les blessures, le décès et la perte ou l'endommagement des bagages.
9. AMENDMENTS, CANCELLATION AND CHANGES 9.1 If either party wishes to change or cancel the scope or performance of the Services detailed in an Order Confirmation, it shall submit details of the requested change to the other party in writing. Direct Travel shall, within a reasonable time after such request, provide a written estimate to the Customer of: 9.1.1 any necessary variations to the fees and other charges for the Travel Services and Services arising from the change; 9.1.2 the likely effect of the change on the Travel Services and Services; and 9.1.3 any other impact the change might have on the performance of the Agreement. 9.2 Promptly after receipt of the written estimate, the Customer shall advise Direct Travel if it wishes to proceed with such change or cancellation. 9.3 If the Customer wishes to cancel a Travel Agreement in whole or part, the Direct Travel fees as set out in the Fee Schedule shall apply to, both the original	9. LES AMENDEMENTS, L'ANNULATION ET LES CHANGEMENTS 9.1 Si l'une des parties souhaite modifier ou annuler l'étendue ou l'exécution des services détaillés dans une confirmation de commande, elle devra soumettre par écrit à l'autre partie les détails de la modification demandée. Direct Travel fournira au client, dans un délai raisonnable après cette demande, une estimation écrite de ce qui suit : 9.1.1 toute variation nécessaire des frais et autres charges pour les services de voyage et les services découlant de la 9.1.2 l'effet probable du changement sur les services de voyage et les services ; et 9.1.3 tout autre impact que le changement pourrait avoir sur l'exécution de l'accord. 9.2 Dès réception de l'estimation écrite, le client doit indiquer à Direct Travel s'il souhaite procéder à la modification ou à l'annulation. 9.3 Si le client souhaite annuler l'intégralité ou une

booking fee as well as any corresponding cancellation fee. 9.4 In the event that the Travel Service Provider makes changes to, or terminates a Travel Agreement, Direct Travel shall not be liable to the Customer and the Customer agrees to pay any associated costs of the Travel Service Provider relating to the change/termination.	partie du contrat de voyage, les frais d'Direct Travel tels que définis dans le barème des frais s'appliquent, aussi bien les frais de réservation initiaux que les frais d'annulation correspondants. 9.4 Dans le cas où le prestataire de services de voyage apporte des modifications ou résilie un contrat de voyage, Direct Travel ne sera pas responsable envers le client et le client accepte de payer tous les coûts associés du prestataire de services de voyage relatifs lors de la modification/de la résiliation.
10. PRIVACY AND COMMUNICATION 10.1 Direct Travel agrees that it shall comply with applicable data protection laws and any revisions thereof (referred to as "Data Protection Legislation") concerning the processing of personal data that the Customer provides to Direct Travel and will only use and process Personal Data (as defined in the Data Protection Legislation) for the purposes of performing the Services. Direct Travel agrees that it will not use Personal Data provided by the Customer for any other reason. 10.2 Direct Travel agrees that it will at all times process Personal Data in full compliance with the rights of data subjects under Data Protection Legislation and will provide suitable mechanisms for data subjects to exercise their rights as determined in such Data Protection Legislation. 10.3 Direct Travel Depending on the nature of the processing activity, Direct Travel may act as: (a) Processor, where it processes Personal Data on behalf of Customer in connection with the booking and management of Travel Services; and/or (b) Independent Controller, where it processes Personal Data for its own legitimate purposes, including fraud prevention, sanctions screening, regulatory compliance, service security, or operational analytics. 10.4 Direct Travel confirms that it will take appropriate technical and organisational measures against unauthorised or unlawful processing of Personal Data provided by the Customer and against accidental loss or destruction of or damage to Personal Data and will only process such Personal Data in accordance with this Agreement and in accordance with the Customer's instructions. For the avoidance of doubt, the Parties acknowledge that it may be necessary for Direct Travel to divulge certain Personal Data of passengers for whom travel arrangements are booked for the purposes of protecting aviation safety under the terms, amongst other legal requirements, of the Advanced Passenger Information System. Direct Travel may therefore have to transfer Personal Data outside Europe to be able to complete the passenger booking and the requirements of this Agreement 10.5 The Customer warrants and represents that they shall comply in all respects with their obligations as	10. LA VIE PRIVÉE ET LA COMMUNICATION 10.1 Direct Travel s'engage à se conformer à toutes les lois applicables en matière de protection des données, à toute révision de celles-ci (ci-après dénommées « législation sur la protection des données ») concernant le traitement des données personnelles que le client fournit à Direct Travel, et n'utilisera et ne traitera les données personnelles (telles que définies dans la législation sur la protection des données) qu'aux fins de l'exécution des services. Direct Travel s'engage à ne pas utiliser les Données Personnelles fournies par le Client pour toute autre raison. 10.2 Direct Travel s'engage à traiter à tout moment les données personnelles dans le plein respect des droits des personnes concernées en vertu de la législation sur la protection des données et à fournir des mécanismes appropriés aux personnes concernées pour qu'elles puissent exercer leurs droits tels que déterminés dans ladite législation sur la protection des données. 10.3 Direct Travel En fonction de la nature de l'activité de traitement, Direct Travel peut agir : (a) en tant que Sous-traitant, lorsqu'elle traite des Données Personnelles pour le compte du Client dans le cadre de la réservation et de la gestion des Services de Voyage ; et/ou (b) en tant que Responsable de Traitement Indépendant, lorsqu'elle traite des Données Personnelles pour ses propres finalités légitimes, notamment la prévention de la fraude, le contrôle des sanctions, la conformité réglementaire, la sécurité des services ou l'analyse opérationnelle. 10.4 Direct Travel confirme qu'elle prendra les mesures techniques et organisationnelles appropriées contre le traitement non autorisé ou illégal des données personnelles fournies par le client et contre la perte ou la destruction accidentelle ou l'endommagement des données personnelles et ne traitera ces données personnelles que conformément au présent accord et aux instructions du client. Afin d'éviter toute ambiguïté, les parties reconnaissent qu'Direct Travel peut être obligé de divulguer certaines données personnelles des passagers pour lesquels des arrangements de voyage sont réservés afin de protéger la sécurité aérienne selon les conditions, entre autres exigences légales, du

Data Controller pursuant to Data Protection Legislation, including but not limited to having obtained the appropriate consents from the data subjects to provide Direct Travel with the Personal Data. 10.6 Direct Travel may use data derived from the provision of the Services, including de-identified and aggregated data, to operate, maintain, develop and improve its services, reporting, analytics, automation and security processes. Direct Travel may also use industry-standard tools and technologies (including AI-assisted tools) to support the delivery and improvement of the Services, provided that appropriate technical and organisational measures are implemented to protect Customer's Confidential Information. Identifiable Customer Data shall not be used to train machine learning models made generally available to third parties outside the Direct Travel's services without the Customer's prior written consent. 11. CONFIDENTIAL INFORMATION 11.1 All non-public, confidential or proprietary information of Direct Travel, including, but not limited to, trade secrets, technology, information pertaining to business operations and strategies, and information pertaining to customers, pricing, and marketing (collectively, the "Confidential Information"), disclosed by Direct Travel to any Customer or any Traveller, whether disclosed orally or disclosed or accessed in written, electronic or other form or media, and whether or not marked, designated or otherwise identified as "confidential," in connection with the provision of the Services is confidential, and shall not be disclosed or copied by any Customer or any Traveller without the prior written consent of Direct Travel. Confidential Information does not include information that is: (i) in the public domain; (ii) known to the Customer or the Traveller at the time of disclosure; or (iii) rightfully obtained by Customer or the Traveller on a non-confidential basis from a third party. 11.2 The Customer and the Traveller agree to use the Confidential Information only to make use of the Services. 11.3 Each Party shall be entitled to seek injunctive relief for any violation of this Clause.	système d'information anticipée sur les passagers. Direct Travel peut donc être amenée à transférer des données personnelles en dehors de l'Europe pour pouvoir effectuer la réservation des passagers et satisfaire aux exigences de cet accord. 10.5 Le client garantit et déclare qu'il se conformera à tous égards à ses obligations en tant que contrôleur de données conformément à la législation sur la protection des données, y compris, mais sans s'y limiter, en ayant obtenu les consentements appropriés des personnes concernées pour fournir à Direct Travel les données personnelles. 10.6 Direct Travel peut utiliser les données dérivées de la prestation des Services, y compris les données désidentifiées et agrégées, afin d'exploiter, maintenir, développer et améliorer ses services, ses rapports, ses analyses, ses processus d'automatisation et de sécurité. Direct Travel peut également utiliser des outils et technologies conformes aux normes du secteur (y compris des outils assistés par l'IA) pour soutenir la fourniture et l'amélioration des Services, sous réserve que des mesures techniques et organisationnelles appropriées soient mises en place pour protéger les Informations Confidentielles du Client. Les Données Client identifiables ne seront pas utilisées pour entraîner des modèles d'apprentissage automatique mis à la disposition générale de tiers en dehors des services de Direct Travel sans le consentement écrit préalable du Client. 11. LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES 11.1 Toutes les informations non publiques, confidentielles ou exclusives d'Direct Travel, y compris, mais sans s'y limiter, les secrets commerciaux, la technologie, les informations relatives aux opérations et stratégies commerciales, et les informations relatives aux clients, à la tarification et au marketing (collectivement, les "Informations confidentielles"), divulguées par Direct Travel à tout Client ou à tout Voyageur, qu'elles soient divulguées oralement ou divulguées ou accessibles sous forme écrite, électronique ou autre, et qu'elles soient ou non marquées, désignées ou autrement identifiées comme "confidentielles", dans le cadre de la prestation des services, sont confidentielles et ne doivent pas être divulguées ou copiées par un client ou un voyageur sans le consentement écrit préalable d'Direct Travel. Les informations confidentielles ne comprennent pas les informations qui sont : (i) dans le domaine public ; (ii) connues du Client ou du Voyageur au moment de la divulgation; ou (iii) obtenues légitimement par le Client ou le Voyageur sur une base non confidentielle auprès d'un tiers. 11.2 Le client et le voyageur conviennent d'utiliser les informations confidentielles uniquement pour utiliser les services.
--	--

12. LIMITATION OF LIABILITY 12.1 IN NO EVENT SHALL DIRECT TRAVEL BE LIABLE TO THE CUSTOMER OR A TRAVELLER OR TO ANY THIRD PARTY FOR ANY LOSS OF USE, REVENUE OR PROFIT OR LOSS OF DATA OR DIMINUTION IN VALUE, OR FOR ANY CONSEQUENTIAL, INCIDENTAL, INDIRECT, EXEMPLARY, SPECIAL OR PUNITIVE DAMAGES WHETHER ARISING OUT OF BREACH OF CONTRACT, TORT (INCLUDING NEGLIGENCE) OR OTHERWISE, REGARDLESS OF WHETHER SUCH DAMAGE WAS FORESEEABLE AND WHETHER OR NOT SUCH PARTY HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES, AND NOTWITHSTANDING THE FAILURE OF ANY AGREED OR OTHER REMEDY OF ITS ESSENTIAL PURPOSE. 12.2 IN NO EVENT SHALL DIRECT TRAVEL'S AGGREGATE LIABILITY ARISING OUT OF OR RELATED TO EACH ORDER CONFIRMATION, WHETHER ARISING OUT OF OR RELATED TO BREACH OF CONTRACT, TORT (INCLUDING NEGLIGENCE) OR OTHERWISE, EXCEED THE TRANSACTION FEES PAID TO DIRECT TRAVEL'S FOR THE PARTICULAR SERVICE GIVING RISE TO THE CLAIM. 12.3 The limitation of liability set forth above shall not apply to (i) liability resulting from Direct Travel gross negligence or wilful misconduct; (ii) death or bodily injury resulting from Direct Travel negligent acts or omissions; and (iii) any other liability which cannot be excluded at law. 12.4 Except as expressly set out in this Agreement, the Services and Licensed Technology are provided on an 'as is' and 'with all faults basis' and Direct Travel and its licensors expressly disclaim all other warranties of non-infringement, merchantability, satisfactory quality, accuracy and fitness for purpose. No oral or written advice or information provided by Direct Travel, its agents, employees of third party providers shall create a warranty and the Customer shall not be entitled to rely on any such advice or information. This disclaimer of warranties is an essential condition of the Agreement. 12.5 Direct Travel shall have no liability to the Customer for the acts or omissions of any Travel Service Provider arising out of or in connection with any Travel Agreement entered between a Travel Service Provider and a Customer, including but not limited to errors or bias in reservations, fares, or other information provided by any automated reservation system of the Travel Service Provider. In respect of all Travel Services, the terms and conditions contained in the Travel Service Agreement shall apply. 12.6 Customer shall indemnify Direct Travel for losses arising from misuse of the Licensed Technology or Customer's breach of the rights of use granted pursuant to clause 4.	11.3 Chaque Partie aura le droit de demander une injonction pour toute violation du présent Article. 12. LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ 12.1 EN AUCUN CAS DIRECT TRAVEL'S NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE ENVERS LE CLIENT, UN VOYAGEUR OU UN TIERS DE TOUTE PERTE D'UTILISATION, DE REVENU OU DE PROFIT, DE TOUTE PERTE DE DONNÉES OU DE TOUTE DIMINUTION DE VALEUR, OU DE TOUT DOMMAGE CONSÉCUTIF, ACCESSOIRE, INDIRECT, EXEMPLAIRE, SPÉCIAL OU PUNITIF, QU'IL RÉSULTE D'UNE RUPTURE DE CONTRAT, D'UN DÉLIT CIVIL (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU AUTRE, QUE CE DOMMAGE AIT ÉTÉ PRÉVISIBLE OU NON ET QUE LA PARTIE CONCERNÉE AIT ÉTÉ INFORMÉE OU NON DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, ET NONOBTANT L'ÉCHEC DE TOUT RECOURS CONVENU OU AUTRE À SON OBJECTIF ESSENTIEL. 12.2 EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ GLOBALE D' DIRECT TRAVEL DÉCOULANT DE OU LIÉE À CHAQUE CONFIRMATION DE COMMANDE, QUE CE SOIT EN RAISON D'UNE RUPTURE DE CONTRAT, D'UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE) OU AUTRE, NE DÉPASSERA LES FRAIS DE TRANSACTION PAYÉS À DIRECT TRAVEL'S POUR LE SERVICE PARTICULIER DONNANT LIEU À LA RÉCLAMATION. 12.3 La limitation de responsabilité énoncée ci-dessus ne s'applique pas (i) à la responsabilité résultant d'une négligence grave ou d'une faute intentionnelle d'Direct Travel ; (ii) au décès ou aux dommages corporels résultant d'actes de négligence ou d'omissions d'Direct Travel ; et (iii) à toute autre responsabilité qui ne peut être exclue en droit. 12.4 Sauf disposition expresse du présent accord, les services et la Technologie sont fournis " en l'état " et " avec tous les défauts ", et Direct Travel et ses concédants de licence déclinent expressément toute autre garantie de non-contrefaçon, de qualité marchande, de qualité satisfaisante, d'exactitude et d'adéquation à un usage particulier. Aucun conseil ou information oral ou écrit fourni par Direct Travel, ses agents, ses employés ou des fournisseurs tiers ne peut créer de garantie et le client n'est pas autorisé à se fier à ces conseils ou informations. Cette clause de non- responsabilité en matière de garanties est une condition essentielle de l'accord. 12.5 Direct Travel n'assume aucune responsabilité envers le Client pour les actes ou omissions d'un Fournisseur de services de voyage découlant de ou en relation avec tout Contrat de voyage conclu entre un Fournisseur de services de voyage et un Client, y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs ou les biais dans les réservations, les tarifs ou d'autres informations fournies par tout système de réservation automatisé du Fournisseur de services de voyage. En ce qui concerne tous les Services de
---	--

13. COMPLIANCE WITH LAWS 13.1 Each Party shall comply with all applicable laws and regulations in connection with this Agreement, including anti-bribery, anti-corruption, anti-money laundering, export control, sanctions and tax evasion prevention laws (including, where applicable, the UK Criminal Finances Act 2017). 13.2 The Customer represents and warrants that: 13.2.1 It is not and has not been a sanctions target, nor has anything occurred that could reasonably result in it becoming one. 13.2.2 It has not been contravened by any applicable sanction's laws or regulations. 13.2.3 It is not and has not been involved in any sanctions-related proceedings. 13.2.4 It is not, directly or indirectly, engaged in any business or activity involving any vessel, superyacht, person, entity, or company subject to international sanctions, including those imposed by the UN, EU, UK, or USA. 13.3 The Customer further undertakes to immediately notify Direct Travel in writing if they become aware of any change in circumstances that may result in a breach of the above representation and warranty or if they begin to engage, directly or indirectly, with any sanctioned vessel, person, entity, or company. 13.4 Failure to comply with this clause shall be deemed a material breach of this Agreement and entitles Direct Travel to suspend or terminate the Agreement with immediate effect and without any liability. In the event of such breach, Customer shall immediately pay in full all sums and charges outstanding to Direct Travel, without any deduction or set off. 14. MISCELLANEOUS 14.1 Direct Travel reserves the right to alter or amend these Terms and Conditions at any time by written notice to the Customer. 14.2 If any term or provision of the Agreement is invalid, illegal or unenforceable in any jurisdiction, such invalidity, illegality or unenforceability shall not affect any other term or provision of the Agreement or invalidate or render unenforceable such term or	voyage, les conditions générales contenues dans le Contrat de voyage s'appliquent. 12.6 Client indemnifiera Direct Travel pour toute perte résultant d'une mauvaise utilisation de la Technologie Sous Licence ou d'une violation, par le Client, des droits d'utilisation accordés conformément à la clause. 13. LA CONFORMITÉ AVEC LES LOIS 13.1 Dans le cadre de l'exécution de ses obligations en vertu de l'accord, Direct Travel établira et maintiendra des normes, procédures et contrôles commerciaux appropriés, y compris ceux visant à éviter toute irrégularité réelle ou apparente ou tout impact négatif sur les intérêts du client. 13.2 Le Client déclare et garantit que: 13.2.1 il n'est pas et n'a jamais été une cible de sanctions, et qu'aucun événement n'est survenu pouvant raisonnablement entraîner qu'il le devienne. 13.2.2 il n'a enfreint aucune loi ou réglementation applicable en matière de sanctions. 13.2.3 il n'est pas et n'a jamais été impliqué dans une procédure liée à des sanctions. 13.2.4 il ne participe pas, directement ou indirectement, à une activité ou à un commerce impliquant un navire, un superyacht, une personne, une entité ou l'ONU une société faisant l'objet de sanctions internationales, y compris celles imposées par, l'UE, le Royaume-Uni ou les États-Unis. 13.3 Le Client s'engage en outre à informer immédiatement Direct Travel par écrit s'il prend connaissance de tout changement de circonstances pouvant entraîner une violation des déclarations et garanties ci-dessus, ou s'il commence à entrer, directement ou indirectement, en relation avec un navire, une personne, une entité ou une société sanctionné(e). 13.4 Le non-respect de la présente clause sera considéré comme une violation substantielle du présent Contrat et donne à Direct Travel le droit de suspendre ou de résilier le Contrat avec effet immédiat et sans aucune responsabilité. En cas d'une telle violation, le Client devra immédiatement payer intégralement toutes les sommes et frais dus à Direct Travel, sans aucune déduction ni compensation. 14. DIVERS 14.1 Direct Travel se réserve le droit de modifier ou d'amender les présentes conditions générales à tout moment par notification écrite au client. 14.2 Si un terme ou une disposition de l'accord est invalide, illégal ou inapplicable dans une juridiction, cette invalidité, illégalité ou inapplicabilité n'affectera pas les autres termes ou dispositions de l'accord et n'invalidera pas ou ne rendra pas
--	--

provision in any other jurisdiction. 14.3 A person who is not a party to this Agreement has no right to enforce any of its terms under it. 14.4 Provisions of the Agreement which by their nature should apply beyond their terms, will remain in force after any termination or expiration of these Terms and Conditions including, but not limited to, the following provisions: Confidential Information, Governing Law and Submission to Jurisdiction. 14.5 The Customer shall not assign any of its rights or delegate any of its obligations under the Agreement without the prior written consent of Direct Travel. Any purported assignment or delegation in violation of this Clause is null and void. No assignment or delegation relieves the Customer of any of its obligations under the Agreement. 14.6 These Terms and Conditions are solely for the benefit of the Customer and Direct Travel. It is not for the benefit of any other person, except for permitted successors and assigns. 14.7 The Agreement comprises the entire agreement between the Parties, and supersedes all prior or contemporaneous understandings, agreements, negotiations, representations and warranties, and communications, both written and oral in relation to the subject matter of the Agreement. 15. GOVERNING LAW AND SUBMISSION TO JURISDICTION 15.1 All matters arising out of or relating to the Agreement are governed by, and construed in accordance with, the laws of France. 15.2 The parties agree that any legal suit, action or proceeding arising out of or relating to the Agreement shall be instituted in the courts of the Paris, and each party irrevocably submits to the exclusive jurisdiction of such courts in any such suit, action or proceeding. Atout France If this is a group booking, including airline tickets, it is likely that this booking will fall within the regulations of Atout France. Direct Travel France SAS are member of Atout France (registration no. IM092200014) with insurance cover provided by Hiscox, which means that your funds are protected if you have paid Direct Travel without the receipt of an airline ticket. If the scheme applies, you will be issued with an Atout receipt for any funds paid to Direct Travel in advance of ticket issue. In the event of any inconsistencies between the French and English translation, the English language shall prevail.	inapplicable ce terme ou cette disposition dans toute autre juridiction. 14.3 Une personne qui n'est pas partie au présent Accord n'a pas le droit de faire appliquer l'une de ses conditions en vertu de celui-ci. 14.4 Les dispositions de l'accord qui, par leur nature, devraient s'appliquer au-delà de leurs termes, resteront en vigueur après toute résiliation ou expiration des présentes conditions générales, y compris, mais sans s'y limiter, aux dispositions suivantes : les informations confidentielles, la loi applicable et la soumission à la juridiction. 14.5 Le client ne peut céder aucun de ses droits ou déléguer aucune de ses obligations en vertu du contrat sans le consentement écrit préalable d'Direct Travel. Toute prétendue cession ou délégation en violation de la présente clause est nulle et non avenue. Aucune cession ou délégation ne libère le Client de l'une quelconque de ses obligations au titre de l'accord. 14.6 Les présentes conditions générales sont uniquement destinées au bénéfice du client et d'Direct Travel. Elles ne sont pas destinées au bénéfice de toute autre personne, à l'exception des successeurs et cessionnaires autorisés. 14.7 L'accord comprend l'intégralité de l'accord entre les parties et remplace tous les accords, les conventions, les négociations, les déclarations, garanties et les communications antérieurs ou contemporains, tant écrits qu'oraux, relatifs à l'objet de l'accord. 15. LE DROIT APPLICABLE ET LA SOUMISSION À LA JURISDICTION 15.1 Toutes les questions découlant de l'accord ou s'y rapportant sont régies par le droit français et interprétées conformément à celui-ci. 15.2 Les parties conviennent que toute poursuite, action ou procédure judiciaire découlant de l'accord ou s'y rapportant sera engagée devant les tribunaux de Paris, et chaque partie se soumet irrévocablement à la compétence exclusive de ces tribunaux pour toute poursuite, action ou procédure. Atout France S'il s'agit d'une réservation de groupe, incluant des billets d'avion, il est probable que cette réservation relève de la réglementation d'Atout France. Direct Travel France SAS est membre d'Atout France (n° d'enregistrement IM092200014) et bénéficie d'une couverture d'assurance fournie par Hiscox, ce qui signifie que vos fonds sont protégés si vous avez payé Direct Travel sans le reçu d'un billet d'avion. Si le régime s'applique, un reçu Atout vous sera délivré pour les fonds versés à Direct Travel avant l'émission du billet. En cas d'incohérence entre la traduction française et la traduction anglaise, la langue anglaise prévaut.
---	--